



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 7 octobre 2020 DELIBERATION

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Mme Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 32
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique
QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora
LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR,
Conseillers Municipaux.

Était représentée :

- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

14 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE - ACTIONS 2020

Pour l'année 2020, 4 actions seront développées sur notre territoire, répondant aux objectifs des politiques éducatives locales :

- Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes.
- Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire.
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme.
- Favoriser l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant des activités attractives et financièrement accessibles : meilleure intégration sociale.

- Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2020, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue à hauteur de 39 735 €, et celle de la CCHB à hauteur de **72 530 €** (correspondant au 50% du reste à charge de la commune pour les actions « Enfance Jeunesse » portées par Léo Lagrange et le Centre Social).

A noter que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) verse désormais ses aides dans le cadre des politiques éducatives locales directement aux associations.

> Règlement des actions pour l'année 2020 :

Il est soumis par délibération au Conseil Municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Le versement ne pourra avoir lieu avant le démarrage de l'action et sera effectué en 2 fois. Le solde sera versé sur présentation de la fiche évaluation.

Les versements se feront sous forme de subvention.

> Opérateur / Montant

- Centre Social 4-6 ans : 24 789 €
- Centre Social Pré-Ados : 13 759 €
- Radio Oloron : 5 100 €
- Léo Lagrange : 11 950 €

TOTAL : 55 598 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2020.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 9/10/2020

Le Maire,

Bernard UTHURRY

